

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 modifiée

FDS n° : A-1065

Encre sèche - Magenta

Date d'émission 2019-09-19

Date de révision 2019-09-23

Version 1.01

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur du produit

Nom du produit **Encre sèche pour Xerox iGen4 Press**
Référence **006R01446**

Couleur **Magenta**

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée **Impression xérographique**

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur **Xerox France**
33 rue des Vanesses CS
30026 Villepinte
95926 Roissy Charles de Gaulle Cedex

Pour plus d'informations, contacter

Personne à contacter **Responsable Qualité, Sécurité et Environnement**
Téléphone **01 55 85 67 81**
Télécopie **01 55 85 76 78**
Adresse e-mail **ehs-europe@xerox.com**

Pour le document le plus récent **<https://safetysheets.business.xerox.com>**

1.4 Numéro d'appel d'urgence

O.R.F.I.L.A. (Centre Antipoisons) : Tèl: 01 45 42 59 59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

D'après les données actuelles aucune classification ni étiquetage n'est requis au sens Règlement (CE) n o 1272/2008

2.2 Éléments d'étiquetage

Symbole(s) **Aucune mesure requise**
Mention d'avertissement **Aucune mesure requise**
Mentions de danger **Aucune mesure requise**
Conseils de prudence **Aucune mesure requise**

2.3 Autres dangers

Pas PBT selon REACH annexe XIII

FDS n° : A-1065

Encre sèche - Magenta

Date d'émission 2019-09-19

Date de révision 2019-09-23

Version 1.01

Peut former des mélanges explosibles poussières-air en cas de dispersion

Note spéciale Contient un substance chimique qui peut provoquer des réaction allergique chez les personnes sensibles
Le produit n'est pas un sensibilisant par dosage local des ganglions lymphatiques (LLNA)

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2 Mélanges

| Nom chimique | % en poids | Numéro CAS | No.-CE | Classification (Règ. 1272/2008) | Mentions de danger | Numéro d'enregistrement REACH |
|---------------------|------------|------------|----------------|----------------------------------|--------------------|-------------------------------|
| Résine de polyester | 50-70 | 39382-25-7 | Non répertorié | -- | -- | -- |
| Pigment magenta | 20-30 | 75627-12-2 | 278-270-6 | Skin Sens 1 Aquatic Chronic 4 | H317 H413 | 01-2120775793-39-0003 |
| Silice (amorphe) | 1-5 | 7631-86-9 | 231-545-4 | -- | -- | -- |
| Titane (dioxyde de) | <2 | 13463-67-7 | 236-675-5 | -- | -- | -- |

Texte intégral des énoncés H: voir section 16

Remarque

"--" indique qu'aucune classification ou mention de danger ne s'applique.

Composants marqués comme "non répertorié" sont exempts d'enregistrement.

Lorsque aucun numéro d'enregistrement REACH n'est répertorié, il est considéré comme confidentiel pour le représentant exclusif.

4. PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux À usage externe uniquement. Si les symptômes persistent ou si le moindre doute existe, il faut consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

Contact oculaire Rincer immédiatement à grande eau. Après avoir rincé une première fois, enlever toute lentille de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes

Contact avec la peau Laver la peau avec de l'eau et du savon

Inhalation Amener la victime à l'air libre

Ingestion Rincer la bouche à l'eau puis boire une grande quantité d'eau ou de lait

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Toxicité aiguë

Yeux Aucun effet connu
Peau Aucun effet connu
Inhalation Aucun effet connu
Ingestion Aucun effet connu

Effets chroniques

Toxicité chronique Aucun effet connu dans les conditions normales d'utilisation
Symptômes principaux Une exposition excessive peut provoquer:
irritation respiratoire bénigne similaire à celle provoquée par des poussières nuisibles

4.3 Indications quant à une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Protection pour les secouristes Aucun équipement de protection spécifique exigé

FDS n° : A-1065

Encre sèche - Magenta

Date d'émission 2019-09-19

Date de révision 2019-09-23

Version 1.01

Notes au médecin

Traiter les symptômes

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**5.1 Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés** Utiliser de l'eau pulvérisée ou en brouillard ; ne pas utiliser de jets d'eau directs, Mousse**Moyens d'extinction appropriés** Ne pas utiliser de jet d'eau sous pression, risque de disperser et d'étendre l'incendie**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Les poussières fines dispersées dans l'air à une concentration suffisante et en présence d'une source d'ignition constituent un danger d'explosion de poussières

Produits de combustion dangereux

Les produits de décomposition dangereux sont dus à une combustion incomplète, Oxydes de carbone, Oxydes d'azote (NOx)

5.3 Conseils aux pompiers

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les émanations. Porter des vêtements résistant au feu/aux flammes/ignifuges. Si nécessaire, porter un appareil de protection respiratoire autonome en demande de pression pour éviter l'exposition à la fumée ou aux toxines atmosphériques.

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection.

Autres informations**Inflammabilité**

Ininflammable

Point d'éclair

Sans objet

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Éviter l'inhalation de la poussière

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Pas de précautions spéciales pour l'environnement requises

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Méthodes de confinement**

Prévenir la formation de nuages de poussières

Méthodes de nettoyage

Utiliser un aspirateur pour enlever l'excès de toner, puis laver à l'eau froide car l'eau chaude fixe le toner

6.4 Référence à d'autres sections

L'impact de ce produit sur l'environnement n'a pas été entièrement étudié

Cependant, cette préparation n'est pas supposée présenter d'effets nocifs significatifs pour l'environnement.

FDS n° : A-1065

Encre sèche - Magenta

Date d'émission 2019-09-19

Date de révision 2019-09-23

Version 1.01

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité, Éviter toute accumulation de poussière en espace confiné, Prévenir la formation de nuages de poussières

Mesures d'hygiène Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé, Conserver à température ambiante

7.3 Utilisations finales particulières

Impression xérographique

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Limite d'exposition Xerox 2.5 mg/m³ (poussières totales)
Limite d'exposition Xerox 0.4 mg/m³ (poussière alvéolaire)

| Nom chimique | TLV ACGIH | Union européenne |
|---------------------|---------------------------|---------------------------|
| Silice (amorphe) | | TWA 0.1 mg/m ³ |
| Titane (dioxyde de) | TWA: 10 mg/m ³ | |

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation

Mesures de protection individuelle, telles que l'emploi d'équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Aucun équipement de protection spécifique exigé
Protection des mains Aucun équipement de protection spécifique exigé.
Protection de la peau et du corps Aucun équipement de protection spécifique exigé
Protection respiratoire Aucun équipement de protection spécifique exigé.
Dangers thermiques Aucun(e) dans des conditions normales de transformation

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement Tenir à l'écart des canalisations, des égouts, des digues et des cours d'eau

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | | | |
|-----------------------|------------|-----------------------|------------|
| Aspect | Poudre | Odeur | Faible |
| État physique | Solide | Seuil olfactif | Sans objet |
| Couleur | Magenta | pH | Sans objet |
| Point d'éclair | Sans objet | | |

FDS n° : A-1065

Encre sèche - Magenta

Date d'émission 2019-09-19

Date de révision 2019-09-23

Version 1.01

| | |
|--|--|
| Point/intervalle d'ébullition | Sans objet |
| Point de ramollissement | 49 - 60 °C / 120 - 140 °F |
| Taux d'évaporation | Sans objet |
| Inflammabilité | Ininflammable |
| Limites d'inflammation dans l'air | Sans objet |
| Limites d'explosivité | Aucune donnée disponible |
| Pression de vapeur | Sans objet |
| Densité de vapeur | Sans objet |
| Densité | ~ 1 |
| Hydrosolubilité | Négligeable |
| Coefficient de partage | Sans objet |
| Température d'auto-inflammabilité | Sans objet |
| Température de décomposition | Indéterminé(e)(s) |
| Viscosité | Sans objet |
| Propriétés explosives | Les poussières fines dispersées dans l'air à une concentration suffisante et en présence d'une source d'ignition constituent un danger d'explosion de poussières |
| Propriétés comburantes | Sans objet |

9.2 Autres informations

Aucun(e)

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

| | |
|----------------------------------|---|
| Réactions dangereuses | Aucun(e) dans des conditions normales de transformation |
| Polymérisation dangereuse | Aucune polymérisation dangereuse ne se produit |

10.4 Conditions à éviter

Prévenir la formation de nuages de poussières, Les poussières fines dispersées dans l'air à une concentration suffisante et en présence d'une source d'ignition constituent un danger d'explosion de poussières

10.5 Matières incompatibles

Aucun(e)

FDS n° : A-1065

Encre sèche - Magenta

Date d'émission 2019-09-19

Date de révision 2019-09-23

Version 1.01

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun dans les conditions normales d'utilisation

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Les données de toxicité ci-dessous est basé sur les résultats du test des matériaux similaires reprographie.

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Informations sur le produit

| | |
|----------------------------|--|
| Irritation | Pas d'irritation de la peau, Pas d'irritation oculaire |
| DL50 par voie orale | > 5 g/kg (rat) |
| DL50, voie cutanée | > 5 g/kg (lapin) |
| CL50 par inhalation | > 5 mg/L (rat, 4 heures) |

Informations sur les composants

| Nom chimique | DL50 par voie orale | DL50, voie cutanée | CL50 par inhalation |
|---------------------|---------------------|------------------------|-----------------------|
| Silice (amorphe) | >5000 mg/kg (Rat) | >2000 mg/kg (Rabbit) | >2.2 mg/L (Rat) 1 h |
| Titane (dioxyde de) | 10000 mg/kg (Rat) | | |

Toxicité chronique

| | |
|--------------------------|--|
| Effets chroniques | Aucun effet connu dans les conditions normales d'utilisation |
| Cancérogénicité | Voir « Autres données » dans cette section. |

| Nom chimique | CIRC |
|---------------------|------|
| Titane (dioxyde de) | 2B |

Autres informations

Le CIRC (Centre International de recherche sur le Cancer) a énuméré dioxyde de titane comme « peut-être cancérogènes pour l'homme ». Toutefois, Xerox a conclu que la présence de dioxyde de titane dans ce mélange ne présente pas un danger pour la santé. La classification du CIRC est basée sur des études chez le rat en utilisant des concentrations élevées de particules de TiO₂ pures, indépendants de taille inhalable. Le Consortium de PARVENIR à l'industrie du dioxyde de titane ont conclu que ces effets étaient propres à chaque espèce, attribuable à une surcharge pulmonaire et non spécifique de TiO₂, c'est-à-dire des effets similaires seraient également vu d'autres poussières de faible solubilité. Les études toxicologiques et épidémiologiques ne suggèrent pas un effet cancérogène chez l'humain. En outre, le dioxyde de titane dans ce mélange est encapsulé dans une matrice ou lié à la surface de l'encre.

Autres effets toxiques

| | |
|---|--|
| Sensibilisation | Contient un substance chimique qui peut provoquer des réaction allergique chez les personnes sensibles |
| Effets mutagènes | Le produit n'est pas un sensibilisant par dosage local des ganglions lymphatiques (LLNA) |
| Toxicité pour la reproduction | Non mutagène selon le test d'Ames Ce produit ne présente pas de dangers connus ou supposés pour la reproduction |
| Effets sur certains organes cibles | Aucun(e) connu(e) |
| Autres effets néfastes | Aucun(e) connu(e) |
| Danger par aspiration | Sans objet |

FDS n° : A-1065

Encre sèche - Magenta

Date d'émission 2019-09-19

Date de révision 2019-09-23

Version 1.01

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**12.1 Toxicité**

Selon les données disponibles, le mélange / préparation n'est pas nocif à la vie aquatique

12.2 Persistance et dégradabilité

N'est pas facilement biodégradable

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Une bioaccumulation est peu probable

12.4 Mobilité dans le sol

Insoluble dans l'eau

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas PBT selon REACH annexe XIII

12.6 Autres effets néfastes

L'impact de ce produit sur l'environnement n'a pas été entièrement étudié. Cependant, cette préparation n'est pas supposée présenter d'effets nocifs significatifs pour l'environnement.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**13.1 Considérations relatives à l'élimination**

| | |
|--|--|
| Méthode d'élimination des déchets | Peut être incinéré, si les réglementations locales le permettent En cas d'incinération, prendre garde à prévenir la formation de nuages de poussières. |
| Emballages contaminés | Emporter les récipients vides jusqu'à un site homologué de manipulation des déchets pour recyclage ou élimination. |
| Code de déchets du CED | 08 03 13 |
| Autres informations | Bien que le toner ne soit pas une toxine aquatique, les microplastiques peuvent constituer un danger physique pour la vie aquatique et ne devraient pas entrer dans les égouts, les égouts ou les cours d'eau. |

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**14.1 UN/ID No**

Non réglementé

FDS n° : A-1065

Encre sèche - Magenta

Date d'émission 2019-09-19

Date de révision 2019-09-23

Version 1.01

14.2 Nom d'expédition

Non réglementé

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non classé

14.4 Groupe d'emballage

Sans objet

14.5 Dangers pour l'environnement

Présente un danger faible ou nul pour l'environnement

14.6 Précautions spéciales pour les utilisateurs

Aucune précaution particulière n'est exigée pour la manipulation de cette matière

14.7 Transport en vrac conformément à la convention MARPOL 73/8 et au Recueil IBC

Sans objet

15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

D'après les données actuelles aucune classification ni étiquetage n'est requis au sens Règlement (CE) n o 1272/2008

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique selon le règlement (CE) n° 1907/2006 n'est requise

16. AUTRES INFORMATIONS

Date d'émission 2019-09-19
Date de révision 2019-09-23
Remarque sur la révision sections de la FDS mises-à-jour, 3

Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H413 - Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques

Conseils supplémentaires

Limites d'exposition spécifiques de pays de l'UE

| Nom chimique | Le Royaume Uni | Irlande | France | Allemagne | Les Pays-Bas |
|-----------------|----------------|---|--------|-----------|--------------|
| Pigment magenta | | TWA 0.5 mg/m ³ STEL 1.5 mg/m ³ | | | |

FDS n° : A-1065

Encre sèche - Magenta

Date d'émission 2019-09-19

Date de révision 2019-09-23

Version 1.01

| Nom chimique | Le Royaume Uni | Irlande | France | Allemagne | Les Pays-Bas |
|---------------------|--|---|--------------------------|-------------------------|-----------------------------|
| Silice (amorphe) | STEL 18 mg/m ³ STEL 7.2 mg/m ³ STEL 0.3 mg/m ³ TWA 6 mg/m ³ TWA 2.4 mg/m ³ TWA 0.1 mg/m ³ | TWA 6 mg/m ³ TWA 2.4 mg/m ³ STEL 18 mg/m ³ STEL 7.2 mg/m ³ | | AGW 4 mg/m ³ | TWA 0.075 mg/m ³ |
| Titane (dioxyde de) | STEL 30 mg/m ³ STEL 12 mg/m ³ TWA 10 mg/m ³ TWA 4 mg/m ³ | TWA 10 mg/m ³ TWA 4 mg/m ³ STEL 30 mg/m ³ STEL 12 mg/m ³ | TWA 10 mg/m ³ | | |

| Nom chimique | Belgique | Suisse | Autriche | Hongrie | République tchèque |
|---|--------------------------|-----------------------------------|--|---------|---|
| Xanthylum, 3,6-bis(ethylamino)-9-(2-(methoxycarbonyl)phenyl)-2,7- | | | | | TWA 5 mg/m ³ Ceiling 25 mg/m ³ |
| Silice | | SS-C** | TWA 4 mg/m ³ | | TWA 0.1 mg/m ³ TWA 4.0 mg/m ³ |
| Titane (dioxyde de) | TWA 10 mg/m ³ | SS-C** TWA 3 mg/m ³ | STEL 10 mg/m ³ TWA 5 mg/m ³ | | |

| Nom chimique | Espagne | Portugal | Italie | Grèce | Roumanie |
|---------------------|--------------------------|-----------------------------------|--------|---|---|
| Titane (dioxyde de) | TWA 10 mg/m ³ | TWA 10 mg/m ³ C(A4) | | TWA 10 mg/m ³ TWA 5 mg/m ³ | STEL 15 mg/m ³ TWA 10 mg/m ³ |

| Nom chimique | Pologne | Danemark | Suède | Finlande | Norvège |
|---|---|-------------------------|-------------------------|---|---|
| Xanthylum, 3,6-bis(ethylamino)-9-(2-(methoxycarbonyl)phenyl)-2,7- | TWA 4 mg/m ³ STEL 10 mg/m ³ | | | | |
| Silice | | | | TWA 5 mg/m ³ TWA 0.05 mg/m ³ | TWA 1.5 mg/m ³ STEL 3 mg/m ³ |
| Titane (dioxyde de) | TWA 10 mg/m ³ STEL 30 mg/m ³ | TWA 6 mg/m ³ | TLV 5 mg/m ³ | | TWA 5 mg/m ³ STEL 10 mg/m ³ |

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1272/2008 modifiée.

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.